

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Décision du 1^{er} mars 2013 portant nomination de Mme Emmanuelle BARA en qualité de déléguée à l'information et à la communication

NOR : AFSX1330170S

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales,
Vu le décret n° 2006-1567 du 7 décembre 2006 portant création d'une délégation à l'information et à la communication à l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales ;
Vu le décret n° 2011-499 du 5 mai 2011 relatif aux attributions du secrétaire général des ministères sociaux ;
Vu le contrat portant engagement de Mme Emmanuelle Bara visé le 8 février 2013,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Emmanuelle Bara est nommée déléguée à l'information et à la communication à compter du 1^{er} mars 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 1^{er} mars 2013.

Pour les ministres et par délégation :
*Le secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales,*
M. PIVETEAU